



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Pars-les-Romilly, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR – Adrien ROBIN – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA - Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Fethi CHEIKH - Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Virginie LAURENT représentée par Frédérique HITTler – Philippe CAIN représenté par Marianne JOLY

EXCUSES NON-REPRESENTES :

Madame Béatrice PAYEN a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-048 du registre des délibérations

**OBJET : FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE
GESTION DES DECHETS**

Rapporteur : Bernard BERTON

Le Centre de Gestion Comptable n’ayant pas eu la capacité de présenter son compte de gestion pour le budget annexe « Gestion des Déchets » avant l’adoption du Budget Primitif 2026, il convient de reprendre les résultats par anticipation selon le tableau ci-joint visé par le comptable.

RESTE A REALISER

Budget : GESTION DES DECHETS 00706						Exercice : 2025					
ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG	DATE SERV	SERV	GESTION.	ANTENN
OM25008401	17-09-2025	KOUROU RALLANGE CDRU 6 M	7213	2158		G GILLARD SAS	38 701.20 TTC		ENV	ENV	DECHETE
COMM. SERV FAIT											
OM25009701	24-10-2025	CONTENEUR 3600L PAPIER/VERRE	7213	2158		G GILLARD SAS	19 488.00 TTC		ENV	ENV	RECYCLA
COMM. SERV FAIT											
OM25009201	14-10-2025	NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU	7212	2158		SAS DEPHI	22 728.00 TTC		ENV	ENV	OM
COMM. SERV FAIT											
TOTAL							80 917.20 TTC				



Marie-Hélène GERARD

Marie-Helene GERARD
2026.01.21 14:25:42 +0100
Ref:10281425-15502683-1-D
Signature numérique
la Chef de service

Sect ^o	Objet	Formules	GDD
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	2 681 723,90
	Recettes	<i>b</i>	3 049 383,36
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	367 659,46
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	229 116,02
	Résultat de clôture	$e=c+d$	596 775,48
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	596 775,48
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	248 380,15
	Recettes	<i>B</i>	239 169,43
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-9 210,72
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	63 139,39
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	53 928,67
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	80 917,20
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	-80 917,20
	Résultat final	$I=E+H$	-26 988,53
	Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1	$1068=-I$ (si I négatif)	26 988,53
	Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1	$002=e-1068$	569 786,95
	Résultat de l'exercice total	$=c+C$	358 448,74
	Résultat de clôture total	$=e+E$	650 704,15
	Disponible net	$=i+I$	569 786,95

Vu l'ordonnateur, le

Vu le comptable, le 24/03/2026



Marie-Hélène GERARD

Marie-Hélène GERARD
2026.03.24 17:02:08 +0100
Ref:10694543-16126140-1-D
Signature numérique
la Chef de service

24/03/2026



EDDY CAZENAVE
RESPONSABLE SGC DE ROMILLY SUR SEINE
SERVICE GESTION COMPTABLE DE ROMILLY SUR SEINE
17 RUE ARAGO
10105 ROMILLY SUR SEINE
03 25 39 51 44
sgc.romilly-sur-seine@dgi.fr, finances.gouv.fr

Aff

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 17 avril 2026,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, L'UNANIMITE :

Sect°	Objet	Formules	GDD
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	2 681 723,90
	Recettes	<i>b</i>	3 049 383,36
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	367 659,46
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	229 116,02
	Résultat de clôture	$e=c+d$	596 775,48
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	596 775,48
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	248 380,15
	Recettes	<i>B</i>	239 169,43
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-9 210,72
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	63 139,39
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	53 928,67
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	80 917,20
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	-80 917,20
	Résultat final	$I=E+H$	-26 988,53
	Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1	$1068=-I$ (si I négatif)	26 988,53
	Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1	$002=e-1068$	569 786,95
	Résultat de l'exercice total	$=c+C$	358 448,74
	Résultat de clôture total	$=e+E$	650 704,15
	Disponible net	$=i+I$	569 786,95

Vu l'ordonnateur, le

Vu le comptable, le 24/03/2026

Marie-Hélène GERARD

Marie-Helene GERARD
2026.03.24 17:02:08 +0100
Ref:10694543-16126140-1-D
Signature numérique
la Chef de service

24/03/2026

Signature
numérique de
CAZENAVE
Date: 2026.03.24
10:37:04 +01'00'

EDDY CAZENAVE
RESPONSABLE SGC DE ROMILLY SUR SEINE
SERVICE GESTION COMPTABLE DE ROMILLY SUR SEINE
17 RUE ARAGO
10105 ROMILLY SUR SEINE
03 25 39 51 44
sgc.romilly-sur-seine@dgtf.finances.gouv.fr

Aff

CONSTATE les résultats de l'exercice 2025 pour le budget annexe « Gestion des Déchets »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

RESTE A REALISER

Budget : GESTION DES DECHETS 00706

Exercice : 2025

ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG	DATE SERV	SERV	GESTION.	ANTENN
OM25008401	17-09-2025	KOUROU RALLANGE CDRU 6 M	7213	2158		G GILLARD SAS	38 701.20 TTC		ENV	ENV	DECHETE
COMM. SERV FAIT											
OM25009701	24-10-2025	CONTENEUR 3600L PAPIER/VERRE	7213	2158		G GILLARD SAS	19 488.00 TTC		ENV	ENV	RECYCLA
COMM. SERV FAIT											
OM25009201	14-10-2025	NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU	7212	2158		SAS DEPHI	22 728.00 TTC		ENV	ENV	OM
COMM. SERV FAIT											
TOTAL							80 917.20 TTC				



Marie-Hélène GERARD
2026.01.21 14:25:42 +0100
Ref:10281425-15502683-1-D
Signature numérique
la Chef de service

Marie-Hélène GERARD

DECIDE des affectations suivantes, par anticipation, pour le budget annexe « Gestion des Déchets » :

Mise en réserve : 26 988,53 €

Report de fonctionnement : 569 786,95 €

MANDATE Monsieur le Président, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Eric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Notifié le à :

- Le Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,
- Service des Finances,
- Tous les services.

Le Président,

Eric VUILLEMIN



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.05.07 19:12:17 +0200
Ref:10943067-16499000-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.